

Le dossier pour l'obtention du passeport biométrique a été allégé, passant de 12 à 5 documents administratifs, a annoncé hier à Alger le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, M. Daho Ould Kablia.

Le formulaire administratif « va être réduit à sa plus simple expression. Il n'y aura plus de garant d'école, de l'armée, de collègue de travail ou de répondant », a indiqué à la presse M. Ould Kablia en marge d'une séance plénière du Conseil de la nation consacrée aux questions orales. « Ce formulaire va être réduit comme l'était l'ancienne fiche verte pour l'obtention du passeport international traditionnel », a-t-il expliqué. Les autres documents, que devaient contenir le dossier d'obtention du passeport biométrique (au nombre de 12), ont été réduits à 5, à savoir notamment l'extrait de naissance 12S, le certificat de résidence et la carte de groupage, a-t-il ajouté.

Pour certains cas, telles les personnes malades ou missionnaires, un passeport de la forme actuelle, d'une durée de 12 mois, est accordé, a précisé le ministre. Pour rappel, M. Ould Kablia avait fait savoir que, récemment, l'ancien ministre de l'Intérieur, Nourredine Yazid Zerhouni, « avait pris acte des lourdes contraintes rencontrées et soulevées par les citoyens, en décidant d'apporter des allègements aux procédures initiales, allègements que je compte conforter et compléter ».

[EL WATAN](#)